CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 Septembre à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil d'Ecouves après convocation légale sous la présidence de Madame Elisabeth MOTAS, Maire.

Etaient présents : BOISTIÈRE Boris, BOUILLON Bernadette, BRISARD Valentin, BROULT Claude, BUCHARD Gwendoline, CHÉENE Françoise, DESPRES Denis, GAUDRÉ Arnaud, GÈZE Philippe, MARIE Florian, MOISY Jean-Pierre, MONNIER Isabelle, MOTAS Elisabeth, ROCHELLE Maxime, SINQUIN-LEGUAY Maryse, THIBAUDEAU Sylvie, TOURNERIE Mélaine, TROLIO Michèle, VÉCRIN Régis.

Absents excusés :

COURTECUISSE Alban	POSTEC Enora, pouvoir à MOTAS Elisabeth
PETIT Jean-Marie, pouvoir à VÉCRIN Régis	RIOU Marie-Odile, pouvoir à BROULT Claude

Secrétaire de séance : BUCHARD Gwendoline

Conseillers en exercice : 23 Conseillers présents : 19
Votants : 22
Date de la convocation : 20 Août 2026

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 Juillet 2026

Compte rendu adopté à l'unanimité

2) Souscription d'un emprunt

Madame Sinquin-Leguay, Adjointe déléguée aux finances, précise qu'elle a bien réceptionné certaines offres, mais qu'elle est toujours en attente d'autres propositions.

Par conséquent, le Conseil Municipal sursoit à statuer sur ce point et précise que cela sera revu à la prochaine réunion.

3) Budget Commune - Décision modificative n°2

Madame le Maire informe qu'elle a réceptionné une facture de l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI), au titre de la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage du projet de réhabilitation de la salle de Forges.
Or, les crédits au compte 2031 en Investissement - Dépenses sont insuffisants.
Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de procéder à la modification budgétaire suivante :

Investissement - Dépenses :

C/ 2031	Frais d'études	+ 1 200.00 €
C/ 21538	Autres réseaux	- 1 200.00 €

4) Travaux d'aménagement de la Pesantière - Convention d'autorisation de travaux avec le Conseil Départemental de l'Orne

Madame le Maire rappelle que des travaux d'aménagement à La Pesantière se déroulent actuellement. Ceux-ci concernent une portion de route départementale (la RD 1), il est donc nécessaire d'obtenir l'autorisation du Département de l'Orne qui a la compétence quant à la gestion de cette voie.

Le Département de l'Orne propose l'établissement d'une convention autorisant la Commune d'Ecouves à réaliser ces travaux.
Celle-ci prévoit notamment que la réalisation des aménagements Route de la Pesantière (création d'un plateau surélevé, de trottoirs et de stationnements, ainsi que l'élargissement ponctuel de la chaussée) soit à la charge complète de la Commune d'Ecouves, ainsi que l'entretien de ces réalisations.
Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Département de l'Orne.

5) Vente d'une bennette DESVOYS

Vu les articles L.2241-1 et L2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente de matériels appartenant à la commune ;

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la vente de la bennette de marque DESVOYS acquise en 2021, pour un montant de 843,60 € TTC, car elle n'a pas d'utilité au sein des services techniques.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à procéder à la mise en vente de la bennette de marque DESVOYS, pour un montant de 400.00 € TTC,
- autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

Questions diverses

- Départ de notre Secrétaire Générale de Mairie

Madame Motas a annoncé le départ de Madame Doiteau et informé de la publication faite sur le site du Centre De Gestion, pour un poste de Secrétaire Général(e) de Mairie, à temps complet, sur le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe ou de Rédacteur.

- École de Radon : Point sur les travaux effectués

Madame Motas remercie les agents communaux pour les travaux effectués à l'école de Radon, lors des vacances scolaires, notamment la clôture et l'allée pavée.

- Maison médicale

Madame Motas a évoqué la possibilité d'ajouter un passage piéton à la sortie du parking de la maison médicale.

- Aire de jeux de Radon

Suite à la vérification périodique de l'aire de jeux de Radon, la Socotec a rapporté la dangerosité d'un jeu extérieur. Madame Motas a donc pris la décision de le retirer.

- Appel à volontaires

Madame Motas a demandé s'il y avait, parmi les Membres du Conseil Municipal, des volontaires pour l'accompagner ou l'assister, en cas d'intervention urgente.
La liste des volontaires se compose de l'ensemble des Adjoints et Messieurs BOISTIÈRE Boris, BRISARD Valentin, GAUDRÉ Arnaud, MOISY Jean-Pierre et ROCHELLE Maxime.

- Étude d'impact de l'antenne relais

Madame Motas a fait part du retour de l'étude d'impact de l'antenne existante. Cependant, les résultats ne sont pas concluants, les mesures ayant été effectuées trop près de l'antenne.
Madame Motas précise qu'elle a demandé à ce que de nouveaux relevés soient effectués.

- Arrivée d'un « médecin junior »

Madame Motas a confirmé l'arrivée d'un « médecin junior » (salarié du Conseil Départemental) en novembre prochain, pour un temps de travail évalué à 22 heures hebdomadaires.

- Poissonnier ambulant

Le poissonnier ambulant sera présent devant le bar de Radon chaque vendredi, de 10h à 12h30, à compter du 11 septembre prochain.

- Points de collecte des déchets

Madame Motas a rappelé que, si des administrés constatent un dépôt sauvage sur la zone de collecte ou que des conteneurs sont pleins, ils ne doivent pas hésiter à appeler la mairie, qui se chargera de contacter le service « Déchets » de la CUA pour les faire relever.

- Monsieur MOISY a questionné Madame MOTAS au sujet de l'entretien de la gare de Vingt Hanaps. Elle a répondu que les services de la SNCF ont bien été contactés mais, à ce jour, aucun retour n'a été formulé de leur part

Il est aussi revenu sur la répartition de la consommation d'électricité entre les praticiens à la maison médicale, il y aurait quelques anomalies. Mme Motas l'a informé qu'un contrôle se ferait prochainement

Fin de séance : **22 H 15**